

marquer que nous sommes actuellement dans une période de transition, où le dialogue s'est réellement engagé entre les provinces, et peut-être que lundi matin, le Canada tout entier sera heureux de voir que notre premier ministre a compris le problème de chacun de nos États, de chacune de nos provinces...

M. Valade: Ça lui a pris du temps à comprendre!

M. Girouard: Pas trop vite, pas trop vite!

M. Laniel: Tout ceci pour conduire à un dialogue qui sera productif et qui cimentera notre Confédération.

Lorsque nous parlons de loteries, je ne vois pas pourquoi nous devrions ignorer nos gouvernements provinciaux qui seront les premiers à y être intéressés, car il y aura certaines technicalités à étudier.

Il faudra décider, par exemple, si les sommes d'argent que toucheront les gagnants seront assujetties à l'impôt, et si cet impôt sera perçu par le gouvernement fédéral ou provincial, ou par les deux.

Il faudra aussi prévoir—je ne veux pas référer à un bill qui est déjà au *Feuilleton* et qui porte le numéro C-19—mais quand même, de ce côté-là, je crois que le bill C-19 va encore plus loin que le bill C-22; car nous devons quand même, dans une législation, si ce n'est pas dans la législation elle-même, prévoir de quelle façon pourront être organisées ces loteries provinciales.

Le gouvernement provincial en aura-t-il le plein contrôle? Sera-t-il loisible aux provinces de vendre des billets de loteries dans les autres provinces qui ne seront pas intéressées à en organiser?

En somme, monsieur l'Orateur, c'est une question bien importante et qui intéresse toute la population du Canada. Elle a l'appui entier de 80 à 90 p. 100 des associations et de la population du pays.

A mon avis, le gouvernement actuel se doit d'étudier cette question à fond et d'en rechercher une solution en vue de présenter un projet de loi, à une prochaine session, qui serait au plus grand bénéfice de nos institutions de charité et qui pourrait même s'étendre aux universités.

Monsieur l'Orateur, en terminant, permettez-moi de dire que l'honorable député de Sainte-Marie n'a pas à s'en faire. Avant longtemps, j'espère que nous pourrions, tous ensemble, nous réjouir du fait que le gouvernement libéral a adopté une mesure en ce sens, même si de l'autre côté de la Chambre, on appellera cela «capitulation» ou «revirement». Mais, voyez-vous, il faut quand même chercher la vraie solution à nos problèmes, et

[M. Laniel.]

nous voulons que tous les Canadiens travaillent dans un même esprit pour avoir un Canada plus grand et plus fort.

M. Valade: L'honorable député me permettra-t-il de lui poser une question?

M. Laniel: Avec plaisir.

(Traduction)

M. Valade: J'ai demandé à l'honorable député s'il me permettait de poser une question. Comme son temps de parole n'est pas expiré et que l'honorable député a acquiescé à ma demande, la Présidence m'autoriserait-elle à poser ma question?

(Texte)

L'honorable député se rend-il compte que le bill est très simple, qu'il ne comporte ni modalité ni technicalité embêtante, et qu'il ne s'agit que d'affirmer un principe, soit celui de la reconnaissance des loteries provinciales. C'est aussi simple que cela. Êtes-vous prêts à voter pour cela, oui ou non?

M. Laniel: Monsieur l'Orateur, l'honorable député peut-il nous dire s'il a consulté les différents ministres des différentes provinces avant de présenter son bill?

M. Valade: Je me demande s'il m'est permis de répondre, mais je dirai qu'à la conférence fédérale-provinciale de l'an dernier, j'ai envoyé une lettre à l'honorable premier ministre, M. Lesage, à ce sujet.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): L'honorable député n'a pas le droit de répondre. Il a déjà fait part de ses observations. La parole est à l'honorable député de Villeneuve.

(Texte)

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, (*Applaudissements*) je remercie l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) de sa magnifique courtoisie à mon endroit. J'aborde tout de suite la question que l'honorable député de Sainte-Marie (M. Valade) a posée au député qui vient de reprendre son siège, soit si d'autres provinces ont été consultées, ou s'il est prêt à voter pour un bill comme celui qui nous est actuellement présenté, soit le bill C-22.

Monsieur l'Orateur, je crois que la question des loteries aurait dû être réglée depuis longtemps; que la province de Québec, comme les autres provinces au Canada, aurait dû obtenir le privilège d'établir chez elle des loteries pour venir en aide aux organisations diverses, telles les hôpitaux et d'autres œuvres de bien-être social placées sous la juridiction provinciale.

Dans le Québec, comme dans d'autres provinces, il y a des «bingos», sorte de loteries